

RAPPORT D'ACTIVITE

Emploi, Formation, CRIB

Présenté par Monsieur Jean-Pierre DUCLOUX, Vice Président

« Mesdames, Messieurs,

Le mouvement sportif s'est fortement professionnalisé du fait de la mise en place de différents dispositifs d'aide à la création d'emplois dans le secteur associatif. Cette création d'emplois a été faite par des associations, pour la plupart primo employeurs. Ces associations ont dû acquérir ce nouveau statut d'employeur, qui est le plus souvent méconnu par les bénévoles.

Malheureusement, les associations et leurs responsables bénévoles ne se sont pas préparés à cette évolution tant au niveau de leurs activités, de leurs organisations et de leurs perspectives de développement.

En 2009, le CDOS-Aisne a maintenu et poursuivi son action en direction du mouvement sportif en proposant aux associations :

- Une aide à la mise en place de projet de développement associatif,
- Un soutien à la création d'emplois dans le secteur sportif,
- Une aide à la gestion quotidienne des emplois,
- Une démarche d'accompagnement dans la mise en application de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS).

I) LA STRUCTURATION DE L'EMPLOI

L'accompagnement du CDOS-Aisne s'appuie par une aide personnalisée à destination des associations sportives départementales qui souhaitent obtenir un appui technique sur :

- La création et la consolidation des emplois créés par la recherche de financement et la mise en place de projet de développement,
- Le soutien à la création des emplois par l'aide à l'élaboration du dossier de demande de financement auprès des pouvoirs publics,
- L'analyse de la situation de l'association et la vérification de la bonne application des obligations de l'employeur (bulletin de paie, déclarations sociales...).

L'accompagnement consiste à travailler avec les associations et de leurs bénévoles dans le cadre d'une démarche volontaire. La méthode comporte une ou plusieurs interventions auprès des associations sportives ayant embauché ou qui souhaitent embaucher des salariés pour se professionnaliser et développer leurs activités. Deux étapes sont obligatoires pour réaliser un accompagnement adapté à l'association : l'analyse de l'existant et les propositions d'actions.

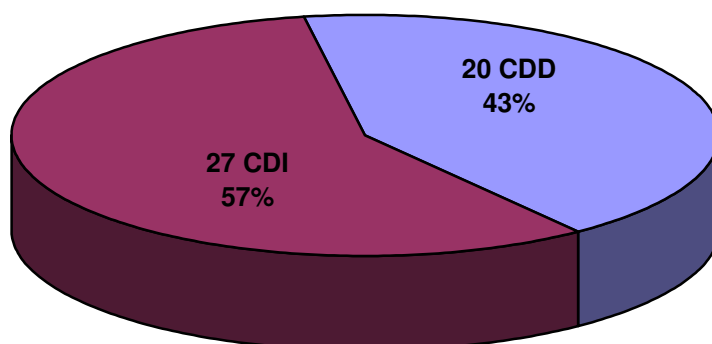
Evaluation

L'accompagnement sur la structuration de l'emploi sportif a été réalisé auprès de 39 associations qui ont nécessité 60 interventions pour un total de 239 actions ou mesures d'accompagnement dans les domaines suivants :

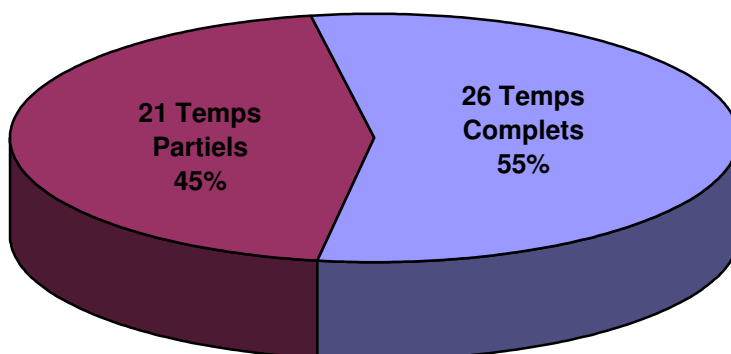
- L'application de la convention collective nationale du sport,
- La rédaction des fiches de poste et des contrats de travail,
- L'aide à la création et la consolidation des emplois par la recherche de financements,
- La définition des obligations d'un employeur,
- La régularisation des cotisations sociales...

Ces interventions sont détaillées à l'aide des graphiques présentés ci-dessous.

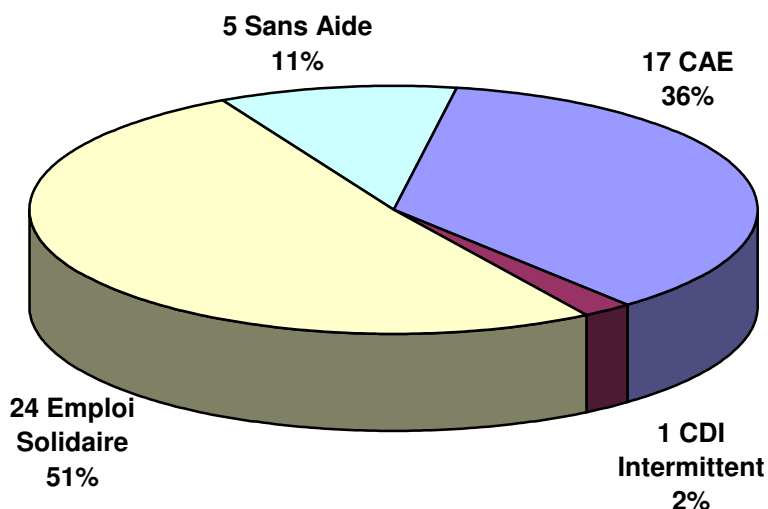
QUELS TYPES DE CONTRATS SONT ETABLIS PAR LES ASSOCIATIONS ACCOMPAGNEES ?



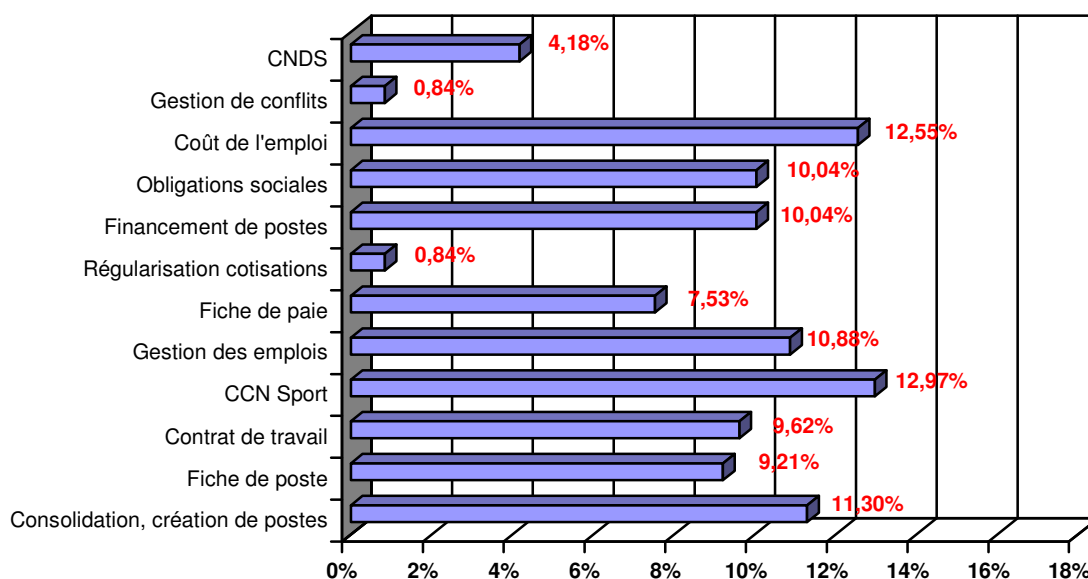
QUEL EST LE TEMPS DE TRAVAIL DES SALARIES EMBAUCHES PAR LES ASSOCIATIONS ACCOMPAGNEES ?



QUELLES FORMES DE CONTRATS SONT ETABLIES PAR LES ASSOCIATIONS ACCOMPAGNEES ?



QUELS TYPES D'INTERVENTIONS SONT FAITES AUPRES DES ASSOCIATIONS ?



II) L'ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF A LA GESTION SALARIALE

L'embauche de salariés a imposé aux associations sportives de nouvelles responsabilités juridiques, pénales sans compter les démarches administratives liées à la gestion du personnel. Malheureusement, ces associations ne sont pas préparées à ce statut d'employeur, qui est le plus souvent méconnu par les bénévoles.

Pour faciliter la tâche des associations et surtout de leurs bénévoles, le CDOS-Aisne a signé, le 22 mai 2003, une convention avec les services de l'Urssaf, pour être reconnu "Tiers de confiance", dans le cadre du dispositif Impact Emploi Association. Le tiers de confiance joue d'intermédiaire entre les services de recouvrement des cotisations et les employeurs associatifs.

Grâce à cette reconnaissance, le CDOS-Aisne assure la gestion quotidienne des emplois qui génère :

- La déclaration d'emploi des salariés,
- L'établissement des bulletins de paie,
- Les déclarations sociales périodiques aux organismes sociaux (Urssaf, Assedic, Retraite Complémentaire, Centre des Impôts),
- Le paiement des cotisations et taxes,
- Les déclarations et formalités liées à la gestion du personnel.

Cette gestion est complétée par l'élaboration des formalités quotidiennes liées à la gestion de personnels. Cette action complémentaire comprend notamment le suivi :

- Des contrats de travail, avenants,
- Des arrêts de travail (maladie, accident),
- Des congés payés,
- Des ruptures de contrat (démission, licenciement)...

Evaluation

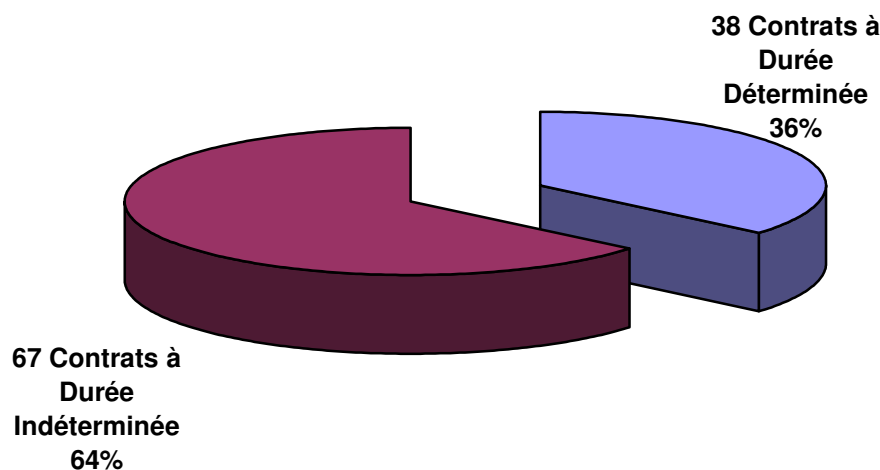
Pour l'année 2009, l'accompagnement administratif à la gestion salariale a généré l'établissement de 904 fiches de paie et 197 déclarations sociales trimestrielles. 105 emplois au sein de 57 associations sont gérés par le CDOS-Aisne.

Cet accompagnement administratif représente une gestion salariale de :

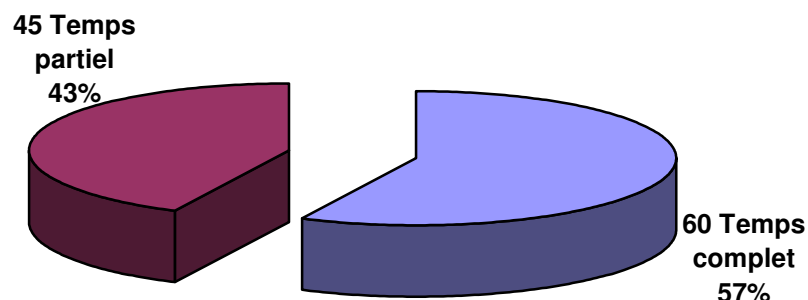
- 1 227 325,95 € de salaire brut,
- 375 905,94 € de cotisations Urssaf,
- 84 662,72 € de cotisations Pôle Emploi Assedic,
- 115 431,72 € de cotisations Retraite complémentaire,
- 19 247,79 € de cotisations Formation,
- 8 212,23 € de cotisations Prévoyance,
- 115 989,52 heures de travail, soit au total 64 emplois équivalents temps plein.

Vous trouverez ci-dessous le détail de cet accompagnement sous forme de graphique.

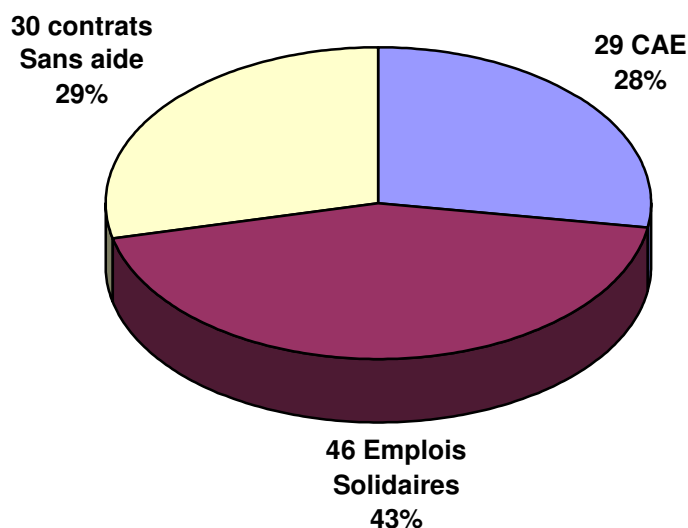
QUELS SONT LES TYPES DE CONTRATS SIGNES ?



Quel est le temps de travail des salariés ?



QUELLES SONT LES FORMES DE CONTRATS CREEES ?



III) Le Centre de Ressource et d'information pour les bénévoles (CRIB)

Le CDOS-Aisne est habilité Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles (CRIB), depuis janvier 2004, dans le cadre de la signature d'une convention avec la Préfecture de l'Aisne, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de l'Aisne et le Conseil Général de l'Aisne.

Le Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles (CRIB) est un véritable outil au sein service des bénévoles grâce à ses actions de conseils et d'informations. Cet outil, attendu depuis longtemps par le milieu associatif, a pour objectif principal de :

- Répondre aux attentes des bénévoles,
- Etre à l'écoute des problématiques des bénévoles,
- Résoudre les problèmes quotidiens de la vie associative,
- Créer un réseau de conseils et d'informations au service du mouvement sportif.

Les interventions du CDOS-Aisne, auprès des associations et de leurs responsables associatifs, se caractérisent sous différentes formes :

- Des entretiens téléphoniques,
- Des rencontres dans les locaux du CDOS-Aisne,
- Des rencontres dans les locaux des associations,
- Des réunions d'informations...

Evaluation

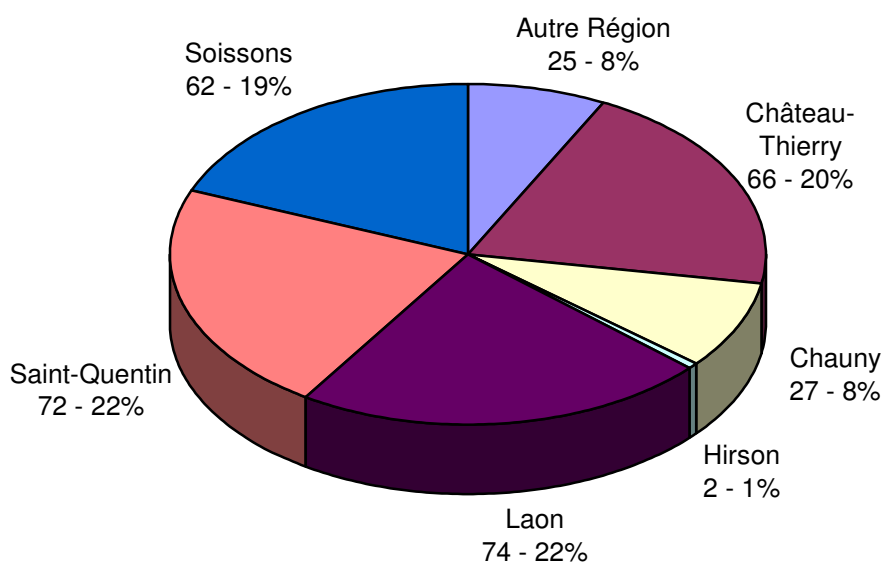
Les activités du Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles sont évaluées à partir de différents critères tels que :

- Le nombre de contacts,
- La localisation de l'association,
- Le temps consacré à l'association,
- Le type d'accompagnement effectué,
- Le type de contact...

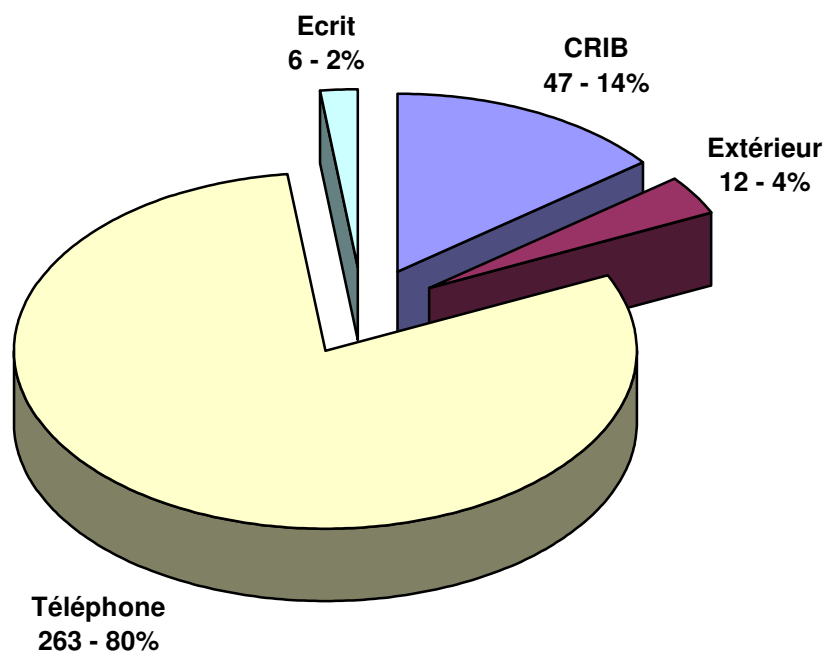
Sur l'année 2009, le CDOS-Aisne est intervenu au total à 1 262 reprises auprès de 328 structures. Les interventions liées à l'emploi représentent 90 % des interventions totales, soit 1 138 interventions.

Un état statistique détaillé permet de connaître l'ensemble des besoins abordés et des interventions effectuées dans les différentes problématiques.

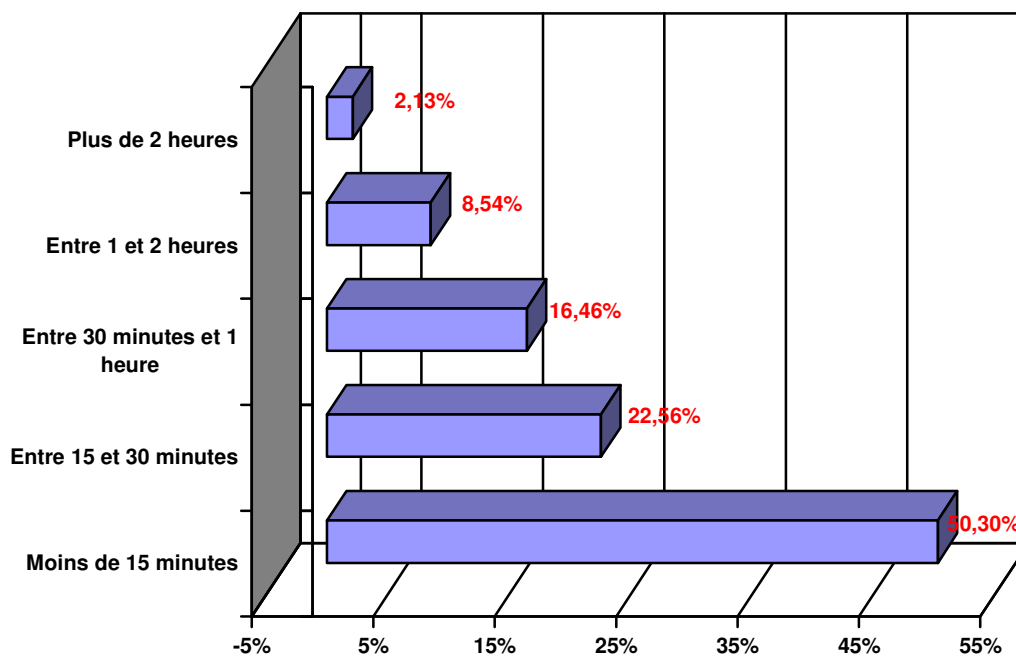
QUEL EST L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE DU DEMANDEUR ?



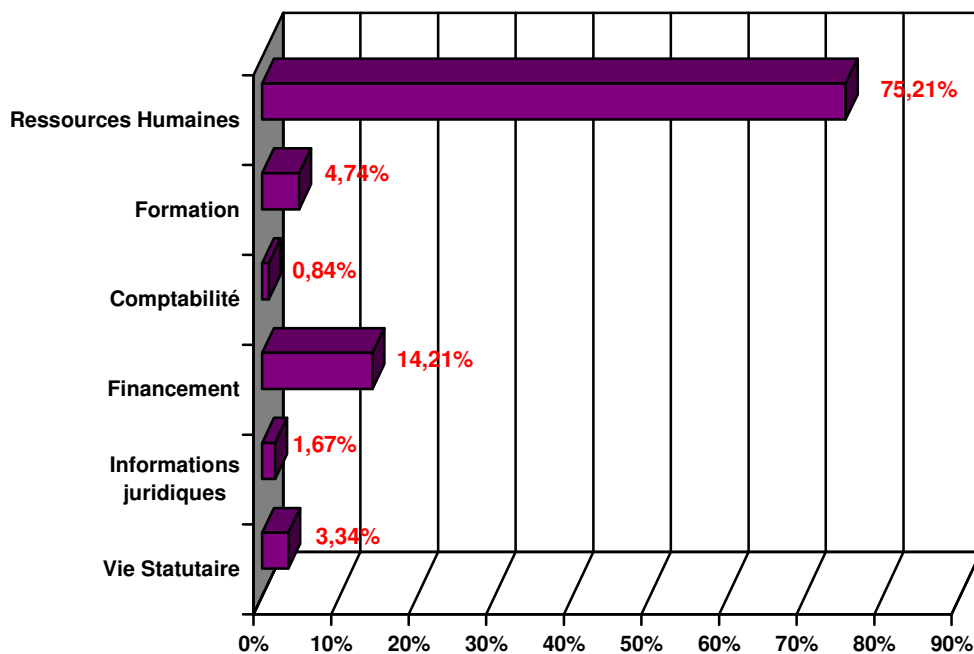
DANS QUEL CADRE S'EST DEROULE LE CONTACT ?



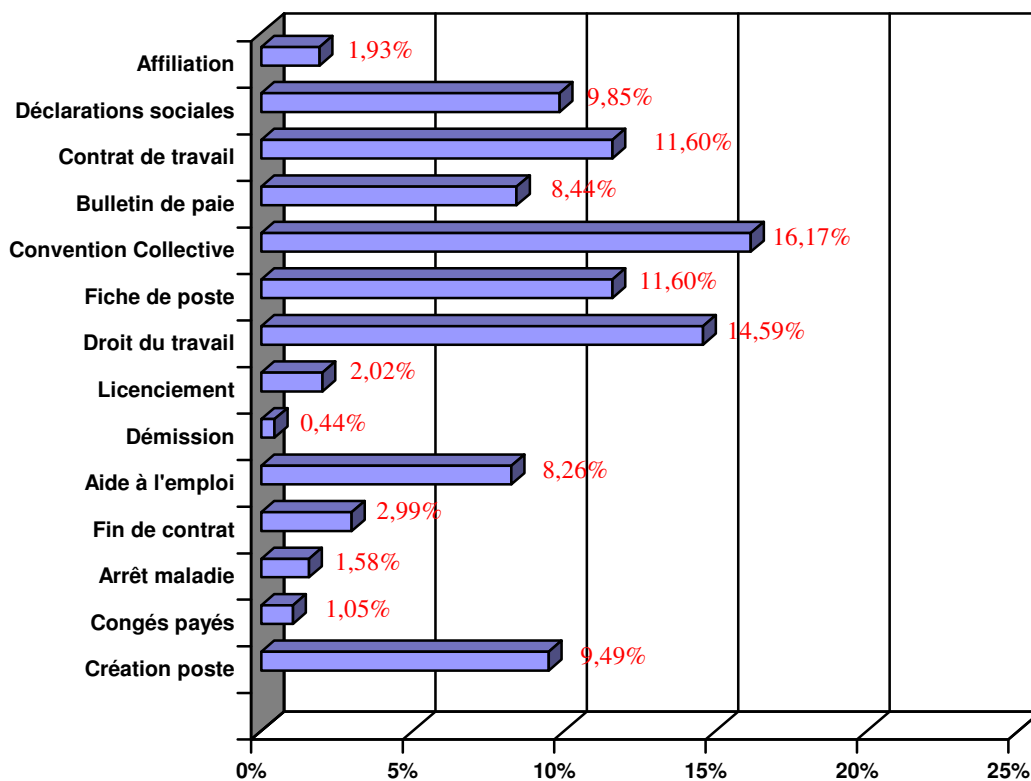
COMBIEN DE TEMPS EST CONSACRE POUR CHAQUE CONTACT ?



QUELLE EST LA NATURE DU OU DES BESOINS ABORDES ?



QUELS SONT LES BESOINS ABORDES EN "RESSOURCES HUMAINES" ?



IV) LA FORMATION DE RESPONSABLES ASSOCIATIFS

Depuis 2004, sous l'impulsion du Conseil Général de l'Aisne et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Aisne, le CDOS-Aisne, la Fédération des Centres Sociaux de l'Aisne, la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de l'Aisne, les Francas de l'Aisne et la Fédération des Œuvres Laïques de l'Aisne ont décidé d'unir leurs compétences et leurs moyens pour proposer des modules de formation au mouvement associatif départemental.

Depuis la mise en place de ce groupe de travail, le CDOS-Aisne assure un rôle de coordination visant à assurer :

- La construction de la plaquette,
- La communication du programme (envoi plaquettes, relance..),
- La gestion et le suivi des inscriptions,
- La mise en place des réunions du groupe de travail...

Pour l'année 2008, 10 modules de formations ont été organisés avec un total de 209 participations.

Organisateurs	Thématiques	Participations
CDOS Aisne	Les obligations d'une association employeur	16
	L'élaboration d'une fiche de paie	8
	Les différentes formes de financement d'une association	17
	La sensibilisation à l'accueil d'une personne en situation de handicaps	8
Foyers Ruraux	La comptabilité des associations (niveau 1)	42
	La comptabilité des associations (niveau 2)	28
	Le plan de communication	27
Centres Sociaux	L'accueil de nouveaux administrateurs	0
Francas	L'écriture du projet à la subvention	14
FOL	L'outil informatique	49
		209

Conscient que le taux de participation est faible par rapport aux nombres d'associations dans le département de l'Aisne (seulement 3,50 % des 6 000 associations du département), les partenaires et l'ensemble des fédérations ont souhaité donner une nouvelle orientation sur la programmation et sur la communication des formations de bénévoles.

A compter de 2009, le programme des formations s'étale du mois d'octobre 2009 à avril 2010. La communication a été renforcée par la mise en place d'une page dédiée à la formation sur le site Internet du CDOS-Aisne permettant de :

- Visualiser le programme complet des formations,
- Télécharger l'intégralité des sessions de formations,
- S'inscrire en ligne,
- Mettre en place des relances internet tous les 2 mois.

Le travail de coordination et de communication représente 400 heures de travail pour un coût total de l'action de 11 850,00 euros.

Grâce à cette nouvelle organisation, tant sur la programmation que sur la communication, il a été constaté, fin décembre 2009, que :

- 304 inscriptions,
- 60 % des inscriptions sont faites en ligne.

V) CONCLUSION

Le CDOS-Aisne mène, depuis plusieurs années, des actions d'accompagnement et de soutien en directeur du mouvement sportif et du secteur associatif de façon générale. A ce titre, il a souhaité évaluer son action au travers d'une enquête envoyée auprès des associations ayant bénéficié d'un soutien. Cette enquête a été adressée à 70 associations du département de l'Aisne, dont 44 associations ont répondu, soit un taux de réponse de 63 %.

L'analyse des résultats fait apparaître les informations et constats suivants :

- 41 associations sont employeurs ou devenus employeurs,
 - 27 associations ont embauché au moins un salarié,
 - 14 associations ont embauché plus d'un salarié,
- 83% des associations sont en relation avec le CDOS Aisne depuis plus d'un an,
- 62 % des associations considèrent le soutien très satisfaisant et 38% satisfaisant,
- 100% des associations estiment avoir obtenues des réponses concrètes,
- 64% des associations ont bénéficié d'une régularisation de leurs situations.

Je vous remercie de votre attention
Jean-Pierre DUCLOUX, Vice Président »